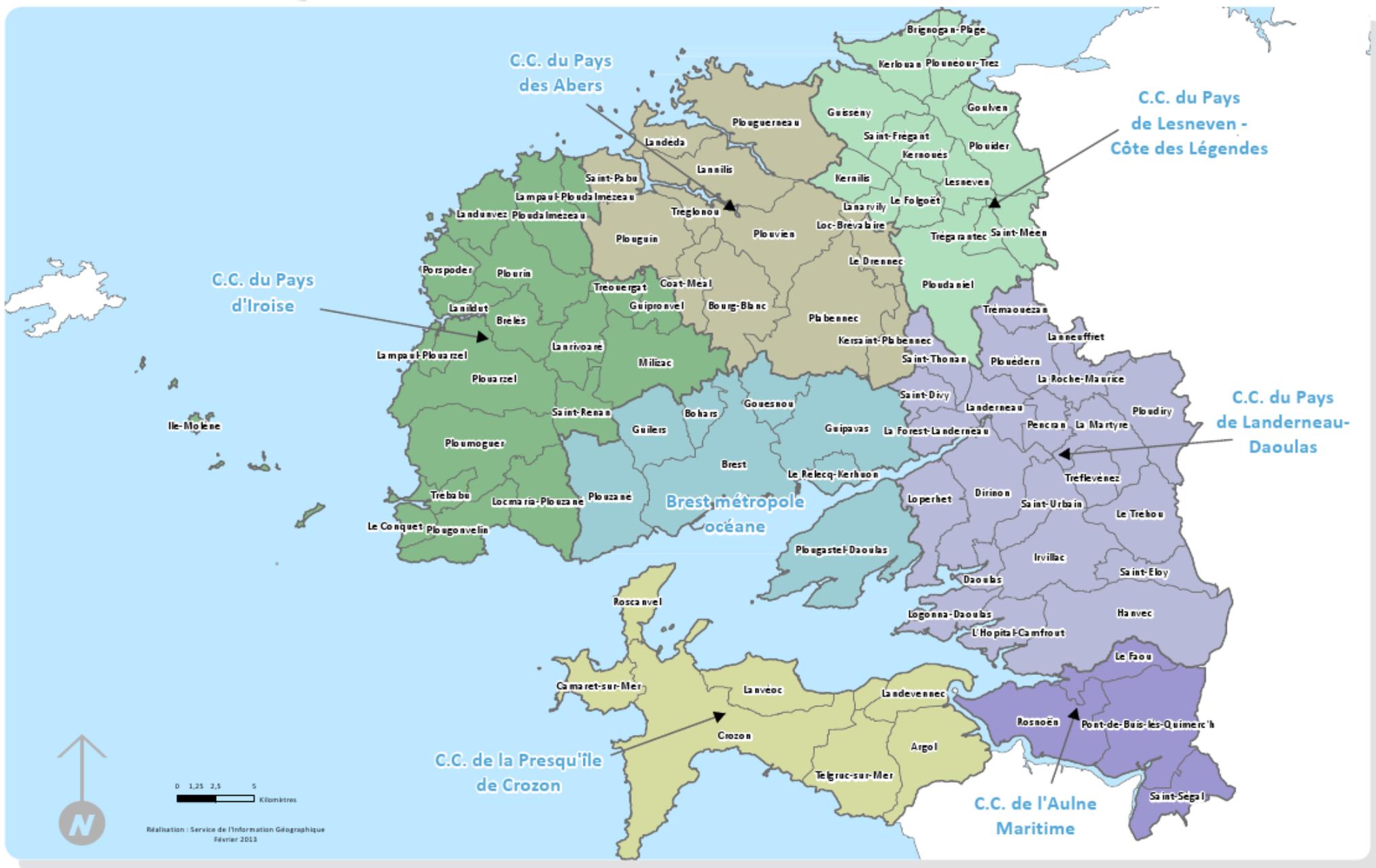




PRÉSENTATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST ET DE SES ACTIVITÉS

Conseil de développement
17 décembre 2014





Histoire de l'organisation du Pays de Brest

1997 : création de l'association des présidents des communautés du Pays de Brest

2000 : création de l'association des communautés du Pays de Brest

2004 : création du syndicat mixte du SCoT du Pays de Brest

2011 : création du syndicat mixte des communautés du Pays de Brest (fusion de l'association et du syndicat mixte du SCoT)

16 mars 2012 : Transformation en pôle métropolitain du Pays de Brest

En parallèle, s'est constitué un conseil de développement qui associe la société civile.



OBJECTIFS DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

“ *Le pôle métropolitain est un élément fondamental d'un développement équilibré et solidaire de la Bretagne. Il contribue à la compétitivité et l'attractivité du territoire et à l'aménagement et l'organisation de l'espace dans une logique affirmée de développement durable.* ”

- Extrait des statuts

- Afficher clairement la réalité d'un bassin de vie de 400 000 habitants
- Développer la solidarité et les coopérations entre les 7 communautés
- Etre une structure de mission. Le pôle métropolitain exerce les activités d'études, d'animation, de coordination et de pilotage nécessaires à la mise en œuvre des actions d'intérêt métropolitain.
- Le pôle métropolitain assure des fonctions de représentation, de négociation et de contractualisation auprès des pouvoirs publics.



Compétence et actions d'intérêt métropolitain

(extrait des statuts)

Compétence : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le pôle métropolitain du Pays de Brest est compétent pour l'élaboration et la gestion du SCoT, ainsi que pour toute étude ou action collective ayant pour objectif de faciliter son application sur le territoire. Le pôle métropolitain est doté d'une infrastructure de données géographiques qui lui permet de mener à son échelle les analyses nécessaires à la conduite de ses politiques.



Actions d'intérêt métropolitain

1 - Le développement économique

1.1 - Coordination et promotion d'actions économiques pour :

- l'accueil des entreprises et des actifs
- le soutien à la création et au développement des entreprises
- le tourisme

1.2 - Déploiement du très haut débit pour tous par le soutien et l'accompagnement des actions coordonnées des communautés

1.3 - Coordination des politiques des communautés visant à la maîtrise de la demande en énergie

2 – L'aménagement de l'espace

2.1 - Coordination des politiques foncières

2.2 - Portage et animation de la démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières

3 – La promotion de la culture

3.1 - Promotion de la richesse et de la diversité des événements culturels du Pays de Brest

4 – Le développement des infrastructures et des services de transports

4.1 - Contribution aux schémas d'organisation des transports

4.2 - L'institution et l'organisation, en tant qu'autorité organisatrice, du service public de transport interurbain par voie maritime de voyageurs entre le port de commerce de Brest et Le Fret (commune de Crozon)



ORGANISATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

COMMUNAUTÉ
Pays d'Iroise 5 élus
DE COMMUNES

 5 élus

**PAYS de LANDERNEAU
DAOULAS** 5 élus
COMMUNAUTÉ de COMMUNES

 4 élus

 3 élus

 18 élus
COMMUNAUTÉ URBAINE

 **COMITE SYNDICAL DU PÔLE METROPOLITAIN**

- 42 élus délégués des sept communautés
- Le comité syndical se réunit au moins 3 fois par an

 2 élus

 **BUREAU DU PÔLE METROPOLITAIN**

- 1 président et 7 vice-présidents
- Chaque intercommunalité est représentée au bureau

 **COMITE TECHNIQUE DU PÔLE METROPOLITAIN**

- Il réunit les directeurs des sept communautés et se réunit tous les mois
- Animé par le directeur du pôle métropolitain



▶ LE BUREAU

1 président et
7 vice-présidents

Chaque
communauté du
Pays de Brest est
représentée au
bureau



François
CUILLANDRE
Président



André
TALARMIN
1^{er} Vice-président
Politiques territoriales et
relations avec les institutions



Christian
CALVEZ
Vice-président
SCoT et habitat



Yohann
NEDELEC
Vice-président
Prospective, finances,
personnel, SIG



Patrick
LECLERC
Vice-président
Economie et emploi



Michel
PLUCINSKI
Vice-président
Services au public
et solidarités



Daniel
MOYSAN
Vice-président
Environnement, littoral,
énergie et déchets



Bernard
TANGUY
Vice-président
Mobilité (transport,
très haut débit)



Organisation du pôle métropolitain

- Une ingénierie :
 - 6 salariés
 - Une convention avec Brest métropole océane pour le SIG GEOPAYSDEBREST (2 ETP)
 - Une convention avec Brest métropole océane pour l'animation très haut débit (1 ETP)
 - Une convention avec l'ADEUPa

- Un budget 2014 de 1 000 000 €

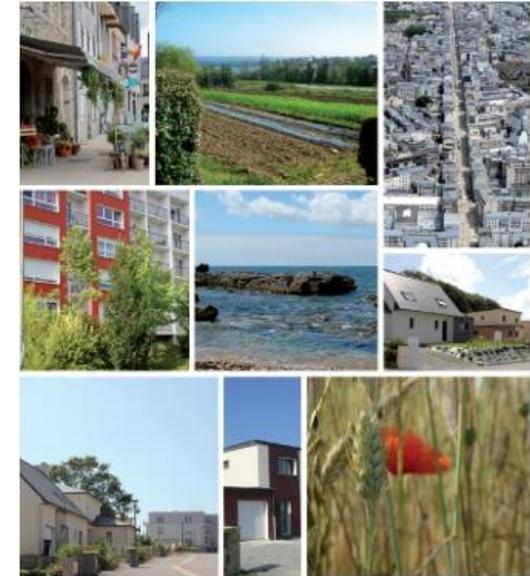


LES ACTIONS EN COURS



SCoT

- Le SCoT est un document de planification et d'organisation de l'espace à l'échelle du Pays de Brest, dont certaines dispositions s'imposent aux documents locaux d'urbanisme tels les plans locaux d'urbanisme (PLU)
- Le SCoT est exécutoire depuis novembre 2011. Depuis cette date, la priorité a été d'accompagner les collectivités pour faciliter la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SCoT.
- La révision du SCOT vient d'être initiée pour notamment être compatible avec le Grenelle de l'environnement et la loi ALUR. Elle permettra d'approfondir et d'adapter les orientations stratégiques du SCOT actuel en se fixant comme priorité la poursuite de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants actuels et futurs du territoire





SIG Geopaysdebrest

- Le Service d'Information Géographique du Pays de Brest est un outil de plus en plus performant au service :
 - des politiques du pôle métropolitain (SCoT, économie, tourisme, gestion du littoral...),
 - de toutes les collectivités locales (documents d'urbanisme, réseaux d'eau, électricité, adresses...).

geo.pays-de-brest.fr





Développement économique

Tourisme

Objectifs

- Mieux vendre la destination touristique du Pays de Brest en Bretagne et hors Bretagne pour maintenir, voire redresser la fréquentation.
- Fédérer tous les acteurs touristiques publics et privés autour de ce projet de destination.

Premiers résultats

- Le choix d'une appellation pour la destination : « Brest terres océanes ».
- La traduction graphique de la destination :



- La reconnaissance en décembre 2013 par le conseil régional de la destination Brest terres océanes comme l'une des 10 destinations touristiques de la région Bretagne



Un site internet pour une promotion unifiée de la destination touristique : www.brest-terres-oceanes.fr

The screenshot displays the website's interface. At the top, there is a navigation bar with the logo 'Brest terres océanes BRETAGNE INTENSE' and a search icon. Social media icons for Facebook, Twitter, and YouTube are present, along with links for 'réservation en ligne' and 'mon espace'. A vertical 'BRETAGNE' logo is on the right. Below the navigation, a breadcrumb trail reads 'Accueil / Les Abers et la Côte des Légendes'. The main content area features a large image of a lighthouse on a rocky island. A dark overlay contains the text 'Escapade à Plouguerneau, entre terre et mer'. Below this, a smaller text block describes the location: 'Bordée par l'Aber Wrac'h et la Manche, la ville de Plouguerneau se décompose en trois bourgs : Lilia au nord, au bord de la mer, ...'. A red button labeled 'JE DÉCOUVRE >' is positioned below the text. To the left of the main image is a navigation arrow. Below the main image, there is a section titled 'Les Abers et la Côte des Légendes' with a weather forecast for 'Aujourd'hui 10°C' and a map of the region. The map shows the coastline and labels for 'Plouguerneau' and 'Landeda'. Below the map, there is a paragraph of text describing the area's natural beauty and a section titled 'Promenade, gastronomie et culture bretonne'.



- Une nouvelle organisation portant la destination touristique sera opérationnelle début 2015 avec la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) qui associe les acteurs publics et privés. Elle répondra aux 3 missions suivantes :
 - La promotion de la destination Brest terres océanes qui comprend la commercialisation
 - L'accompagnement des professionnels du tourisme
 - La coordination et l'organisation de l'offre touristique

Cette nouvelle organisation permettra de réunir les activités des 5 pays touristiques actuels du Pays de Brest.



Développement économique

Développement des filières alimentaires de proximité

- En réponse à un appel à projets du conseil régional, le pôle métropolitain pilote depuis un an un projet sur la base de 3 priorités :
 1. Structurer et dynamiser les filières alimentaires de proximité
 2. Développer l'offre de produits bio en restauration collective
 3. Sensibiliser le grand public aux filières alimentaires de proximité
- Ce projet est conduit en étroite partenariat avec les 3 chambres consulaires, les 7 communautés, le PNRA et la maison de la bio du Finistère.

Le foncier économique du Pays de Brest

- Deux démarches complémentaires sont conduites depuis début 2014 sur ce sujet:
 - L'identification de l'offre foncière et l'évaluation des besoins des entreprises. Ce travail a été effectué respectivement par la CCI de Brest et l'ADEUPa.
 - L'élaboration d'un outil commun de pilotage, de prospective et de communication sur le foncier économique du Pays de Brest.



Développement des infrastructures numériques et de transport

Accompagnement des actions des communautés dans le domaine du numérique

Les missions sont les suivantes:

- Accompagnement des communautés dans le cadre du déploiement du programme Bretagne Très Haut Débit
- Réalisation d'études d'opportunités de pose de fourreaux, de gestion patrimoniale..
- Accompagnement du déploiement du réseau THD dans les ZAE (marchés de raccordement, gestion du réseau fibre optique, appui administratif et technique)



Gestion du littoral

- Le pôle métropolitain anime depuis 2010 une démarche de gestion intégrée des zones côtières avec pour finalité de concilier le maintien voire le développement des activités économiques (pêche, conchyliculture, loisirs...) avec la préservation de l'environnement, en associant l'ensemble des acteurs concernés et en privilégiant la concertation.

- Le pôle métropolitain a retenu trois thématiques animées par des groupes de travail présidés par des élus:
 - **La qualité des eaux de baignade**
 - **L'organisation de la plaisance** avec des travaux axés sur la question du carénage
 - **Le partage de l'espace côtier** en travaillant par secteurs (baie de Daoulas, les abers, fond de rade/aulne) pour répondre au mieux à leurs problématiques spécifiques (accès terre/mer, organisation de l'espace en mer...)



Energie

- Depuis 2013, le pôle métropolitain a initié une politique énergie/climat au service des communautés. Les priorités pour 2015 sont :
 - La réalisation du diagnostic énergétique du Pays de Brest et la détermination des enjeux dans le cadre de la révision du SCoT
 - La poursuite de l'animation territoriale sur la filière bois énergie
 - L'animation de réflexions relatives à un projet mutualisé d'information et d'accompagnement des habitants souhaitant engager une rénovation thermique
 - L'accompagnement du pôle métropolitain lors de l'instruction technique de certains dossiers sollicitant le contrat de partenariat
- L'animation de cette politique est confiée à Ener'gence.



Politiques territoriales et contractualisation

1 – Le futur contrat de pays : contrat de partenariat

Une enveloppe de 12 835 228 € a été attribuée au Pays de Brest par le conseil régional pour la période 2014/2016. Les priorités de développement et les fiches actions du pays de brest ont été remises au conseil régional fin octobre 2014.

2 – Les fonds européens

Le conseil régional, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, a décidé d'en territorialiser une partie, qu'il s'agisse du FEADER (LEADER), du FEDER (ITI) et du FEAMP (DLAL). Nous venons de finaliser notre candidature au programme LEADER



pays-de-brest.fr